

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°10 du 14 mars 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°10

INSTRUCTION N° 0-8775-2008/DEF/DPMM/SICM/OFF

modifiant l'instruction n° 198/DEF/DPMM/SICM/OFF du 26 février 2002 relative aux concours d'admission en première année à l'école navale ouverts au personnel militaire de la marine.

Du 8 février 2008

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service d'information sur les carrières de la marine.*

INSTRUCTION N° 0-8775-2008/DEF/DPMM/SICM/OFF modifiant l'instruction n° 198/DEF/DPMM/SICM/OFF du 26 février 2002 relative aux concours d'admission en première année à l'école navale ouverts au personnel militaire de la marine.

Du 8 février 2008

NOR D E F B 0 8 5 0 2 3 5 J

Précédent Modificatif :

Instruction n° 237/DEF/DPMM/SICM/OFF du 31 mars 2005 (BOC, 2005, p. 2827).

Texte modifié :

Instruction n° 198/DEF/DPMM/SICM/OFF du 26 février 2002 (BOC, 2002, p. 1654. ; BOEM 321.2).

Référence de publication : BOC N°10 du 14 mars 2008, texte 10.

L'instruction n° 198/DEF/DPMM/SICM/OFF du 26 février 2002 est modifiée comme suit :

Titre IV, article 15, point I, premier tiret, rayer les mots « après et » pour lire :

« - les dates et heures d'examen hors métropole doivent être fixées, par les autorités maritimes locales et le cas échéant, les commandants de formations isolées, en heures ouvrables au plus près des heures métropolitaines ; »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.